PAYS D'ORANGE
EN PROVENCE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
PROCES-VERVAL - SÉANCE DU 13 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mai à neuf heures, le Bureau s'est réuni, à Orange, légalement convoqué par le Président le six mai au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de M. Yann BOMPARD.

Présents
M. Yann BOMPARD – Président
M. Nicolas PAGET – 1er Vice-Président
M. Claude AVRIL – 2ème Vice-Président
M. Christophe REYNIER-DUVAL – 3ème Vice-Président
M. Thierry VERMEILLE – 4ème Vice-Président
M. Xavier MARQUOT – 5ème Vice-Président

Secrétaire de Séance
M. Xavier MARQUOT – 5ème Vice-Président

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, la désignation du secrétaire de séance a approuvé à l'unanimité.
Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, le Bureau peut valablement délibérer.

Ouverture de la séance à 9h00

Rapporteur : M. Yann BOMPARD

APPROBATION DU PROCES-VERBAL – SEANCE DU 15 AVRIL 2024

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

DEBAT : Néant

A l'unanimité,

DECIDE

Article unique : d'approuver le procès-verbal de la séance du bureau du 15 avril 2024.

N° 78/2024
Rapporteur : M. Yann BOMPARD

MARCHE 24-042P REHABILITATION, STABILISATION, CONFORTEMENT ET PROTECTION DE FALAISE – DESCENTE DES PRINCES DES BAUX D'ORANGE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L5211-9 ;

Vu le Code de la Commande Publique et son article R2122-1 relatif aux marchés passés sans publicité ni mise en concurrence en raison d'une urgence impérieuse ;

Vu le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de travaux ;

Considérant les chutes de blocs et l'effondrement d'une partie d'un mur sur la « Descente des Princes des Baux », située à flanc de versant Est de la Colline de Saint-Eutrope, en raison de fortes intempéries ;

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer en urgence des travaux de reprises et de confortements afin d'assurer rapidement la sécurité des personnes et ainsi rétablir la circulation normale des habitants compte tenu des désordres causés par les intempéries aux ouvrages de soutènement de voirie ;

Considérant la consultation envoyée, via la plateforme marchés sécurisés, **à la société VTS** portant sur la réhabilitation, stabilisation, confortement et protection de falaise – Descente des princes des Baux d'Orange ;

Considérant que la dépense est prévue au Budget principal 2024 et suivants ;

DEBAT : Néant

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la signature du marché n°24-042P Réhabilitation, stabilisation, confortement et protection de falaise – Descente des princes des Baux d'Orange avec la société VTS, sise 25 rue Jean Marie LEHN, 11 100 Narbonne, pour un montant de 224 634.00 € HT soit 269 560.80 € TTC ;

Article 2 : d'autoriser le Président, à signer tous les documents y afférents

.....

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h00.

Le secrétaire de séance
M. Xavier MARQUOT

Le Président
M. Yann BOMPARD

PAYS D'ORANGE EN PROVENCE

Publié sur le site du Pays d'Orange en Provence le 17/06./2024.